

Poliquin, Renée (BAPE)

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

De: Michel Julien [mjulien@sogetel.net]
Envoyé: 11 septembre 2013 08:06
À: Poliquin, Renée (BAPE)
Cc: Tremblay, Yvan (BAPE)
Objet: Re: Demande d'information de la commission du BAPE concernant le Projet Mine Arnaud
Pièces jointes: DQ10.pdf

Madame Poliquin,

En réponse à votre envoi du 6 septembre dernier, concernant le questionnement de Louise Gagnon du Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles, de Denis Bouchard du Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles et de Karine Bond du Comité de citoyens du canton Arnaud, et qui se lit comme suit : Est-ce que vous estimez que le scénario de modélisation de la dispersion atmosphérique est assez conservateur pour servir de base à l'évaluation du risque toxicologique sur la santé humaine? (voir document ci-joint)

Je tiens à porter à votre attention que la validation des modèles de dispersion avancés par le promoteur est de la responsabilité du MDDEFP. Nous n'avons pas cette expertise et prenons en considération les avis de leurs spécialistes pour analyser les impacts sur la santé des différentes composantes de ces modèles.

Toutefois, j'ai cru comprendre lors des audiences qu'il y avait une divergence d'opinion entre les spécialistes d'Environnement-Canada et ceux du MDDEFP concernant le degré de confiance à accorder aux modèles avancés par le promoteur.

Les gens d'Environnement-Canada semblent d'avis que les modèles du promoteur sont trop optimistes et devraient être revus à la hausse concernant la dispersion et les concentrations de polluants atmosphériques.

Il n'est pas de notre ressort de porter un jugement sur ce débat d'experts mais dans un souci de protection de la santé publique nous sommes plus enclins à favoriser la thèse des experts d'Environnement-Canada comme modèle de base.

De plus, ce qui va être très important dans une démarche de santé publique, ce sont les suivis environnementaux qui permettront de valider la modélisation et de proposer des solutions pour remédier aux impacts imprévus, le cas échéant. Le suivi de la qualité de l'air mis en place par le promoteur ce doit d'être transparent et accessible en temps réel pour être en mesure de réagir immédiatement s'il y avait des dépassements de normes.

Meilleures salutations

Michel Julien

Conseiller en santé environnementale
Direction santé publique Côte-Nord

From: renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca

Sent: Friday, September 06, 2013 3:29 PM

To: mjulien@sogetel.net

Subject: Demande d'information de la commission du BAPE concernant le Projet Mine Arnaud

Bonjour M.Julien

Je vous joins une demande d'information de la commission qui provient d'un participant de l'audience.

Vous connaissez déjà nos courts délais pour fournir les réponses soit **d'ici à mardi le 10 septembre**

Si vous étiez dans l'impossibilité de le faire , svp veuillez m'en aviser dès que possible

Salutations

Renée Poliquin

coordonnatrice du secrétariat de la commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447 poste 424

Sans frais : 1 800 463-4732

Télécopieur :418 643-9474

renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

Avis de confidentialité : L'information transmise dans ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement. Merci de votre collaboration.